

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 7

SEANCE du 03 août 2015

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 24 juillet 2015, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents: Mme FREYSZ Marline, M. KOERCKEL Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. BILGER René, Mme HOEFFEL Dominique, MEUNIER Alain,

Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Travaux Eglise – Honoraire architecte Fabien MICHEL, mission de maîtrise d'œuvre
4. Travaux Eglise - Approbation devis Diagnostic Amiante Avant Travaux
5. Travaux Eglise – Approbation devis de protection de l'orgue
6. Honoraire architecte en vue de l'Elaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmée
7. Approbation devis et factures
8. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 06 juillet 2015 dans la forme et la rédaction présentées

III) TRAVAUX EGLISE - HONORAIRE ARCHITECTE FABIEN MICHEL, MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 concernant la décision de se faire assister et de retenir l'architecte Fabien MICHEL pour la mission de maîtrise d'œuvre sur l'église de Handschuheim, avec une révision de l'offre d'honoraire.

Considérant le courrier du 22 juillet 2015 de Monsieur Fabien MICHEL, confirmant la remise exceptionnelle accordée sur son offre d'honoraire précédente, celle-ci est désormais de 11.5% du montant des travaux, répartie sur les éléments de mission suivants :

- Etude d'avant-projet définitif (APD)	3,0 % du montant des travaux
- Etude de projet et de consultation des entreprises (PRO)	3,0 % du montant des travaux
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	1,0 % du montant des travaux
- Direction de l'exécution des travaux (DET)	4,0 % du montant des travaux
- Assistance aux opérations de réception (AOR)	0,5 % du montant des travaux
TOTAL	11,5 % du montant des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **De retenir** la candidature de Monsieur Fabien MICHEL, architecte du patrimoine proposant une nouvelle offre d'honoraire pour la mission de maître d'œuvre sur l'Eglise protestante : **taux d'honoraires de 11.5 % HT du montant des travaux.**
- **D'autoriser** le Maire à lancer l'opération de marché public à procédure adaptée et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

IV) TRAVAUX EGLISE – APPROBATION DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX

Le Maire rappelle la délibération du 06 juillet 2015 concernant la décision de consulter un bureau d'étude pour faire un Diagnostic Amiante Avant Travaux.

Le Maire présente deux devis réalisés par les sociétés AC environnement et Diagnostic Immobilier Alsace, suite à une pré-visite du mercredi 29 juillet 2015.

Bureau d'Etude	Nombre d'analyses estimées	Prix par analyse	Forfait	Total Devis
AC ENVIRONNEMENT	8	45,00 €HT	65,00 €HT	425,00 €HT
DIAGNOSTIC IMMOBILIER ALSACE	5	55,00 €HT	170,00 €HT	445,00 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise AC Environnement.

V) **TRAVAUX EGLISE – APPROBATION DE DEVIS PROTECTION DE L'ORGUE**

Le Maire rappelle la nécessité de protéger l'Orgue Stiehr pendant les travaux de rénovation de l'église, dont le démarrage est prévu le 21 septembre prochain. Le Maire présente un devis de l'entreprise MUHLEISEN, pour la protection de l'Orgue pendant les travaux de rénovation de l'Eglise d'un montant de 693.60 €TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le devis de l'entreprise MUHLEISEN

VI) **HONORAIRE ARCHITECTE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, le gestionnaire des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tous gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de le financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Sous-Préfecture et nécessite au préalable un Diagnostic d'Accessibilité.

Le Maire informe le conseil qu'il est en attente d'éléments supplémentaires quant aux offres d'honoraires en vue de l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmé et propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

VII) APPROBATION DEVIS ET FACTURES

Monsieur le Maire présente la facture N° 0027229 de la société Leroy Merlin, d'un montant de 2 296,70 €TTC, offre la mieux disante retenue pour le mobilier de cuisine du logement de la mairie et approuvée en séance du 18 mai 2015.

Cette dépense sera imputée sur le compte 2132 dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente la facture N° 20150705 de l'entreprise SARL PINTO, d'un montant de 7 759.42 € TTC, offre la mieux disante retenue pour la mise en place de signalisations de limitation de vitesse dans le village et approuvée en séance du 18 mai 2015. A rajouter une facture N° 20150705 pour travaux supplémentaires, d'un montant de 829.31 €

Ces dépenses seront imputées sur le compte 2152 dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente la facture N° 20150702 de l'entreprise SARL PINTO, d'un montant de 1531,20 €TTC, pour la reprise des crépis au cimetière et la réalisation d'un socle pour porte drapeau à la mairie.

Cette dépense sera imputée sur les comptes 2116 et 21311 dans le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les factures présentées et autorise Monsieur le Maire à payer les factures.

VIII) DIVERS

- Marie-Hélène MATTERN, nouvellement recrutée, en charge du développement touristique de la communauté de communes Kochersberg-Ackerland a fait suivre un courriel aux organisateurs de manifestations ouvertes au public pour un retour de formulaire à transmettre avant le 15 août 2015 (manifestations Noël) et avant le 10 septembre (manifestations 2016).
- Le Maire informe que le Conseil Départemental, dans son courrier du 07 juillet 2015 a confirmé que le dossier de demande de subvention, dans le cadre de l'aide à la restauration ou l'entretien du patrimoine religieux est complet. Le dossier sera présenté à l'examen de l'assemblée délibérante prochainement.
- Monsieur le Maire, suite à l'entrevue avec René BILGER, demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'ils sont favorables à une nouvelle édition du marché de Noël 2016. L'affirmation est donnée à l'unanimité.
- Un tour de table permet d'évoquer les réflexions suivantes :
 - . Proposition de peindre une signalisation « zone 30 » au sol, à l'entrée du village.
 - . Revoir les panneaux de stationnement alterné rue principale, devant l'Eglise.
 - . Prévoir un système de coupure de l'orgue pour éviter une veille durant quinze jours ainsi qu'une signalétique de sortie d'urgence de l'Eglise.
 - . Transmettre le devis de peinture intérieure de l'Eglise courant septembre à la paroisse pour qu'elle demande une subvention à l'union d'entraide d'environ 10% du montant des travaux.
 - . Réflexion autour de la problématique des déchets verts du compost du cimetière. Il est proposé de demander à la Comcom la mise en place d'un conteneur

(Toussaint et Pâques) avec un enlèvement des ordures ainsi que la distribution d'une circulaire aux villageois rappelant les règles de bonnes conduites des déchets verts du cimetière.

- . Problématique de passage des tracteurs dans certaines rues du village avec proposition de faire un repérage, suivi d'une demande d'élagage des arbres qui gênent, aux propriétaires concernés.
- . Contacter Madame Ehret pour une proposition de changement de local artisanal (ancienne mairie) afin de récupérer le rez de chaussé de la mairie dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.